

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 081-200034049-20241217-DP2024_118-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	25
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	25
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	26
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	27
2.1.	Modalités de tarification	27
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	28
2.3.	Recettes	33
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	38
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	43
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	43
3.9.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	44
3.10.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	45
3.11.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	45
3.12.	Taux de réclamations (P258.1)	46
4.	Financement des investissements	47
4.1.	Montants financiers	47
4.2.	Etat de la dette du service	47
4.3.	Amortissements	47
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	47
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	47
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	48
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	48
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	48
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	49

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN
- **Nom de l'entité de gestion** : Régie Communautaire d'Assainissement Centre Tarn
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Fauch, Laboutarie, Lombers, Montredon-Labessonnié, Poulan-Pouzols, Réalmont, Sieurac, Terre-de-Bancalié
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : 27/02/2020 Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 27/06/2023 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante



1.3. **Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 426 habitants au 31/12/2023 (9 330 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 491** abonnés au 31/12/2023 (3 455 au 31/12/2022).
 La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Fauch	45			47	+4,44%
Labouzarie	193			196	+1,55%
Lomers	164			166	+1,22%
Montredon-Labessonnié	607			618	+1,81%
Poulan-Pouzols	14			14	0,00%
Réalmon	2059			2065	+0,30%
Sieurac	51			53	+3,92%
Terre-de-Bancalié	322			332	+3,11%
Total	3 455			3 491	+1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 491.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 33,12 abonnés/km) au 31/12/2023. (32,78 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,7 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,7 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	240 849	243 001	0,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2023 (**1** au 31/12/2022).

Commentaire:

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 38,61 km de réseau unitaire hors branchements,
- 66,79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 105,4 km (105,4 km au 31/12/2022).

23 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
1 Déversoir d'orage	Laboutarié	
3 Déversoirs d'orage	Lomers	
7 Déversoirs	Montredon-Labessonnié	
11 Déversoirs d'orage	Réalmont	
1 Déversoir d'orage	Terre de Bancalié	



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 17 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)
 Code Sandre de la station : 0581296V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres à Sables								
Date de mise en service			31/12/2005								
Commune d'implantation			Terre-Clapier (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			33								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		fossé							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50		
NGL		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
NTK		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
pH		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
NH ₄ ⁺		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
Pt		/			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration Réalmont
Code Sandre de la station : 0581222V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1976								
Commune d'implantation			Réalmont (81222)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			400								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Dadou					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/			
pH		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/05/2023	Oui	11	76,60	70	55,70	16	72,88	31	/	3,89	-52,55
14/04/2023	Oui	8	89,61	48	77,03	18	72,72	/	/	/	/
10/03/2023	Non	8	92,72	60	81,76	79	4,82	/	/	/	/
02/02/2023	Oui	8	94,66	34	88,59	28	82,5	36,6	31,46	3,83	21,84
03/01/2023	Oui	8	96	52	89,45	23	82,31	/	/	/	/

STEU N°3 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieu)

Code Sandre de la station : 0581260V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de Roseaux								
Date de mise en service			01/03/2010								
Commune d'implantation			Saint-Lieux-Lafenasse (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Siès					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : Station d'épuration Fauch (Bour)
Code Sandre de la station : 0581088V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Décanteur digesteur et filtre à sable								
Date de mise en service			31/12/1978								
Commune d'implantation			Fauch (81088)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			O4761950					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)
Code Sandre de la station : 0581233V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1999								
Commune d'implantation			Roumégoux (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau Assou					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		≤ 35 - ≤ 70		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		≤ 200 - ≤ 400		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		≤ 85		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		6 UI ≤ pH ≤ 8,5 UI		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N°6 : Station d'épuration Lomers (Puech
Code Sandre de la station : 0581147V002**

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées faible charge								
Date de mise en service			01/01/2009								
Commune d'implantation			Lomers (81147)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			50								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Ruisseau					
			Nom du milieu récepteur			De Bagenac					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°7 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier S
Code Sandre de la station : 0581296V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			FPR (filtre planté de roseaux)								
Date de mise en service			01/01/2008								
Commune d'implantation			Terre-Clapier (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Ruisseau					
			Nom du milieu récepteur			Ferrarié					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES		/				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°8 : Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)
Code Sandre de la station : 0581211V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			FPR (filtre planté de roseaux)								
Date de mise en service			01/01/2011								
Commune d'implantation			Poulan-Pouzols (81211)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			55								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			7,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Ruisseau					
			Nom du milieu récepteur			O4781010					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES		/				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°9 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin-de-Lacalm)

Code Sandre de la station : 0581241V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			26/08/2004								
Commune d'implantation			Saint-Antonin-de-Lacalm (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			43								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			O4741150					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		150		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		6 UI ≤ pH ≤ 8,5 UI		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°10 : Station d'épuration Lomers (Boireg)
Code Sandre de la station : 0581147V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2004								
Commune d'implantation			Lomers (81147)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Assou					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°11 : Station d'épuration Sieurac (Bou)
Code Sandre de la station : 0581287V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de Roseaux								
Date de mise en service			05/07/2017								
Commune d'implantation			Sieurac (81287)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Agros					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°12 : Station d'épuration Terre de Bancalié
 Code Sandre de la station : 0581226V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de Roseaux								
Date de mise en service			01/04/2008								
Commune d'implantation			Ronel (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de Gauma					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°13 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié
Code Sandre de la station : 0581182V003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de Roseaux + Filtre bactérien + Clarificateur								
Date de mise en service			11/10/2010								
Commune d'implantation			Montredon-Labessonnié (81182)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			900								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			130								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau le Bézan					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/03/2023	Oui	6	94,5	36	88	5,5	96,1	26,3	90	3,5	5,65

STEU N°14 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)
 Code Sandre de la station : 0581182V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge									
Date de mise en service		31/12/1974									
Commune d'implantation		Montredon-Labessonnié (81182)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		22,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Agout							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°15 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié
Code Sandre de la station : 0581182V004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			01/01/2011								
Commune d'implantation			Montredon-Labessonnié (81182)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			800								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			60								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Ruisseau					
			Nom du milieu récepteur			O4741420					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
pH		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2023	Non	260	60	532	65,02	50	87,18	39,2	24,90	8,35	14,62
02/01/2023	Non	350	52,05	583	58,15	42	90	44,6	37,71	10,3	-12,45

STEU N°16 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié
Code Sandre de la station : 0581182V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1983								
Commune d'implantation			Montredon-Labessonnié (81182)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			62,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			O4201040					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NTK		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
pH		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Pt		/				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		/	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°17 : Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)
Code Sandre de la station : 0581260V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			Saint-Lieux-Lafenasse (81120)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			240								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			58								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Dadou					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NTK		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
pH		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
NH ₄ ⁺		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Pt		/				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		/			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) (Code Sandre : 0581296V001)		
Station d'épuration Réalmont (Code Sandre : 0581222V001)		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze) (Code Sandre : 0581260V002)		
Station d'épuration Fauch (Bourg) (Code Sandre : 0581088V001)		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) (Code Sandre : 0581233V001)		
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy) (Code Sandre : 0581147V002)		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes) (Code Sandre : 0581296V002)		
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan) (Code Sandre : 0581211V001)		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) (Code Sandre : 0581241V001)		
Station d'épuration Lombers (Bourg) (Code Sandre : 0581147V001)		
Station d'épuration Sieurac (Bourg) (Code Sandre : 0581287V002)		
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel) (Code Sandre : 0581226V001)		
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord) (Code Sandre : 0581182V003)		
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié) (Code Sandre : 0581182V001)		
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials) (Code Sandre : 0581182V004)		
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud) (Code Sandre : 0581182V002)		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse) (Code Sandre : 0581260V001)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) (Code Sandre : 0581296V001)	0	—
Station d'épuration Réalmont (Code Sandre : 0581222V001)	0	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze) (Code Sandre : 0581260V002)	—	—
Station d'épuration Fauch (Bourg) (Code Sandre : 0581088V001)	0	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) (Code Sandre : 0581233V001)	0	10,3
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy) (Code Sandre : 0581147V002)	0	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes) (Code Sandre : 0581296V002)	0	—
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan) (Code Sandre : 0581211V001)	0	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) (Code Sandre : 0581241V001)	0	2
Station d'épuration Lombers (Bourg) (Code Sandre : 0581147V001)	0	—
Station d'épuration Sieurac (Bourg) (Code Sandre : 0581287V002)	—	—
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel) (Code Sandre : 0581226V001)	0	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord) (Code Sandre : 0581182V003)	0	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié) (Code Sandre : 0581182V001)	0	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials) (Code Sandre : 0581182V004)	0	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud) (Code Sandre : 0581182V002)	0	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse) (Code Sandre : 0581260V001)	0	58
Total des boues évacuées	—	70,3

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement	2700	2700

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
-
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FAUCH

Facture type TTC	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30.85	35.90	16.37 %
Part proportionnelle	1,07	1,118	4.49 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	159.25	170.06	6.79 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30.00	30,00	0%
Total	189.25	200.06	5.71 %
Prix TTC au m³	1,577	1.667	5.71 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

LABOUTARIE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45.00	46,00	2.22 %
Part proportionnelle	1.05	1,108	5.52 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	171.00	178.96	4.65 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0 %
Total	201,00	208.96	3.96 %
Prix TTC au m³	1,675	1.741	3.94 %

LOMBERS

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46.00	46,00	0 %
Part proportionnelle	1.05	1.108	5.52 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	172.00	178.96	4.05 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	202.00	208.96	3.45 %
Prix TTC au m³	1.683	1.741	3.45 %

MONTREDON LABESSONNIE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43.60	44.40	1.83 %
Part proportionnelle	1.67	1.54	-7.78 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	244.00	229.20	-6.07 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	274.00	259.20	-5.40 %
Prix TTC au m³	2.283	2.16	-5.39 %

POULAN POUZOLS

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	75.10	65.40	-12.92 %
Part proportionnelle	1.34	1.308	-2.39 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	235.90	222.36	-5.74 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	265.90	252.36	-5.09 %
Prix TTC au m³	2.208	2.103	-4.76 %

REALMONT

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46.00	46,00	0 %
Part proportionnelle	1.05	1.108	5.52 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	172.00	178.96	4.05 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	202.00	208.96	3.45 %
Prix TTC au m³	1.683	1.741	3.45 %

SIEURAC

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22.60	30.40	34.51%
Part proportionnelle	0.92	1.013	10.11 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	133	151.96	14.26 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	163.00	181.96	11.63 %
Prix TTC au m³	1.328	1.516	13.93 %

TERRE DE BANCALIE - RONEL

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34.60	38.40	10.98 %
Part proportionnelle	0.85	0.971	14.24 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	136.60	154.92	13.41 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	166.60	184.92	11.00 %
Prix TTC au m³	1.388	1.541	11.02 %

TERRE DE BANCALIE - ROUMEGOUX

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37.60	40.40	7.45 %
Part proportionnelle	0.71	0.876	23.38 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	122.80	145.52	18.50 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	152.80	175.52	14.87 %
Prix TTC au m³	1.273	1.463	14.93 %

TERRE DE BANCALIE – SAINT ANTONIN DE LACALM

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	45.10	45.40	0.67 %
Part proportionnelle	0.74	0.886	19.73 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	133.90	151.72	13.31 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	30
Total	163.90	181.72	10.87 %
Prix TTC au m³	1.36	1.514	11.32 %

TERRE DE BANCALIE – SAINT LIEUX LAFENASSE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	39.10	41.40	5.88 %
Part proportionnelle	0.89	0.992	11.46 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	145.90	160.44	9.97 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	175.90	190.44	8.27 %
Prix TTC au m³	1.466	1.585	7.78 %

TERRE DE BANCALIE – TERRE CLAPIER

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60.10	55.40	- 7.82 %
Part proportionnelle	0.52	0.728	40 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	122.50	142.76	16.54 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	152.50	172.76	13.29 %
Prix TTC au m³	1.271	1.44	13.30 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Fauch	1.577	1.667
Labouzarie	2.13	1.741
Lombers	1.683	1.741
Montredon-Labessonnié	2.28	2.16
Poulan-Pouzols	2.21	2.103
Réalmont	1.68	1.741
Sieurac	1.35	1.516
Terre-de-Bancalié		
- Ronel	1.38	1.541
- Roumegoux	1.27	1.463
- St Antonin de Lacalm	1.36	1.514
- St Lieux Lafenasses	1.46	1.585
- Terre Clapier	1.27	1.44

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	448 673.33	371 653.62	-17.16 %
<i>dont abonnements</i>		76 068.61	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	44 550.00	58 050.00	30.30 %
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	7 696.96	4 703.38	-38.89 %
Total autres recettes			
Total des recettes	500 920.29	434 407.00	-13.28 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 434 407 € (500 920 au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 491 abonnés potentiels (100% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	5%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	86%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2023 (27 pour 2022).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P_{203.3})



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	—	—	—
Station d'épuration Réalmont	126,44	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	—	—	—
Station d'épuration Fauch (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	—	—	—
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	20,4	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	33,2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	—	—	—

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)	3,7	—	<div data-bbox="1054 24 1564 107"> <p>Envoyé en préfecture le 20/12/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 20/12/2024</p> </div> <div data-bbox="1054 107 1564 174"> <p>Publié le 100</p> <p>ID : 081-200034049-20241217-DP2024_118-DE</p> </div>
---	-----	---	--

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	—	—	—
Station d'épuration Réalmont	126,44	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	—	—	—
Station d'épuration Fauch (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	—	—	—
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	20,4	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	33,2	100	100

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 081-200034049-20241217-DP2024_118-DE

Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	—		
Station d'épuration Terre- de-Bancalié (Lafenasse)	3,7	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou)	—	—	—
Station d'épuration Réalmont	126,44	100	100
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Lieux Puech de la Caze)	—	—	—
Station d'épuration Fauch (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Puech Jouy)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Saint-Salvy de Fourestes)	—	—	—
Station d'épuration Poulan-Pouzols (Poulan)	—	—	—
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm)	—	—	—
Station d'épuration Lombers (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Sieurac (Bourg)	—	—	—
Station d'épuration Terre de Bancalié (Ronel)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	20,4	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Hameau de Lacazalié)	—	—	—
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	33,2	100	100

Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	—		
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse)	3,7	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,3

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Saint-Antonin de Lacalm) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Lafenasse) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	56
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		58

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 4,7 par 100 km de réseau (4,7 en 2022).

3.9. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté Commentaire: Nous avons réaliser un manuel d'autosurveillance pour le système de collecte de Réalmont	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2022).

3.10. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 229 586	1 110 652
Epargne brute annuelle en € Commentaire: RECETTES REELLES (SANS LES AMORTISSEMENTS ET SANS LES PRODUITS EXCEPTIONNELS) - DEPENSES REELLES (SANS AMORTISSEMENTS ET SANS CHARGES EXCEPTIONNELS).	163 692	169 710
Durée d'extinction de la dette en années	7,5	6,5

3.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	960	369
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	448 673	371 653,62
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	0,21	0,1

3.12. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0.86 pour 1000 abonnés (0 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	119 741
Montants des subventions en €		16 123
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 229 586	1 110 652
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	121 150	122 840
	en intérêts	51 103	46 529

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de _199 855_ € (_194699_ € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
961 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,004 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 330	9 426
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		70,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,53	1,6
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0